

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020
ENTRE LA MAIRIE ET LES PARENTS ÉLUS**

1	Procédure suivie lorsqu'un agent communal est témoin d'actes violents entre enfants ou quand un enfant vient se plaindre auprès d'eux
	<p>Si les agents constatent et jugent qu'un acte violent doit être signalé (par la violence, la répétition de l'acte, ou des injures fortes) ils complètent une fiche dite de signalement (pour des faits graves). La fiche de signalement sera quant à elle transmise à la mairie.</p> <p>La mairie (Mme Moulinot, Mme Padua et M. Le Maire) prend connaissance des faits, et selon l'impact et l'importance, convoque les parents pour en discuter.</p> <p>Si répétition par l'élève, suite au RDV avec la mairie, l'élève est alors exclu de la cantine pendant un temps donné.</p> <p>Les faits moins urgents, (non graves mais qui portent sur des points importants), sont constatés sur un cahier et ces derniers sont rapportés à l'enseignante ou à la directrice.</p> <p>Il est important de savoir qu'il a une bonne cohésion entre l'Ecole et le Mairie.</p> <p>Ainsi, tout incident périscolaire est remonté à la directrice ou au corps enseignant, il en va de même dans l'autre sens.</p>
2	Les agents communaux
	<p>Pour votre information, les agents communaux participent en même temps que le corps enseignant aux exercices de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)</p> <p>La mairie va mettre en place des exercices de sécurité spécifiques aux moments périscolaires (PPMS). Les agents communaux ont suivi également une formation pour être au contact des enfants en début d'année. Cette formation doit être renouvelée cette année.</p> <p>Avec la crise sanitaire, les agents communaux respectent la répartition des groupes appliquée pendant le temps d'école. De ce fait, même dans la cour, les élèves sont répartis en groupe sous la surveillance non pas de plusieurs agents à la fois mais d'un seul agent.</p>
3	Temps cantine
	<p>Il y a actuellement 125 élèves demi-pensionnaires tous les midis.</p> <p><i>(Rappel de la mairie : les parents doivent impérativement inscrire leurs enfants aux périscolaires via monespacefamille : le tarif majoré est de 6.90 euros, le tarif de 10€ est celui appliqué si un parent a signalé récupérer son enfant à 11H30 et qu'il ne le fait pas).</i></p> <p>Pendant le temps de la cantine, la Mairie a mis en place des événements autres que les anniversaires, comme la venue de temps en temps d'un prestataire avec fontaine au chocolat, Barbe à papa ou la mise en place d'un set de table ludique.</p>
4	Centre de Loisirs
	<p>Mme Padua à RDV le 14 décembre avec le prestataire, suite à une demande sur plusieurs études, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du centre de loisirs pour la 2^{ème} semaine de chaque vacance scolaire - Ouverture du centre de loisirs sur tout le mois de Juillet - Facturation sur un barème par jour et non plus sur la semaine complète <p>La mairie va se renseigner si possibilité d'un ramassage par le bus le matin</p> <p>La mairie fera un retour après échange avec l'UFCV (élargissement, déroulement).</p>
5	Garderie
	<p>L'élargissement de la plage horaire de la garderie du matin n'est pas pour le moment prévu. Cela dépend du nombre d'enfants concernés, du budget que cela représenterait et surtout du contrat de travail à respecter pour l'agent communal.</p>
6	Mise en place d'un ramassage scolaire Commune Réau- Ourdy - Parc du Plessis Picard au collège des Maillettes
	<p>Ne concerne pas la mairie.</p> <p>Cependant, vous pouvez prendre contact auprès de : Ile de France mobilités.</p>

Les parents élus
parentselus77550@gmail.com